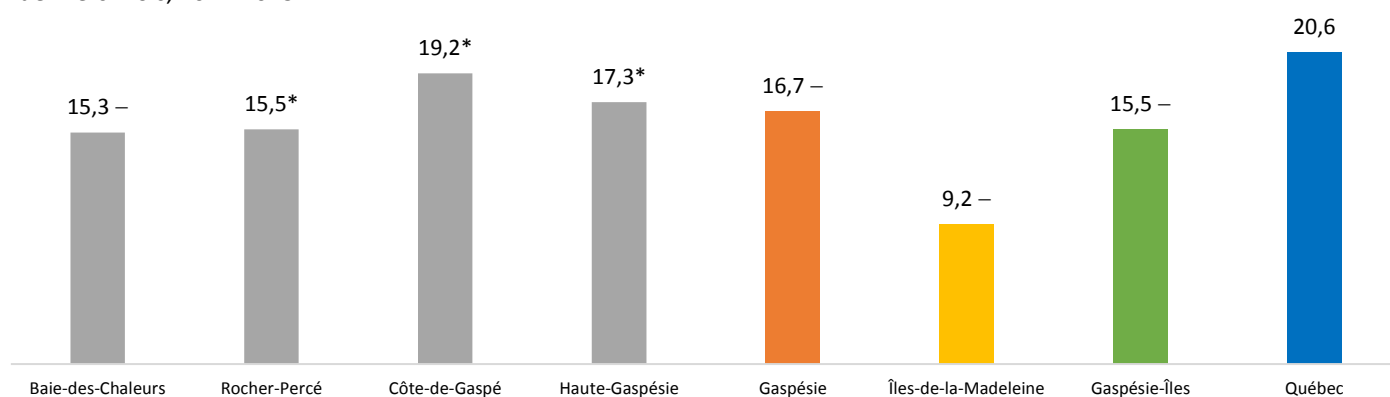


Le harcèlement psychologique au travail

En 2014-2015, **16 %** des travailleurs de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont subi du harcèlement psychologique au travail au cours des 12 derniers mois.

« En 2002 au Québec, la Loi sur les normes du travail introduit une protection particulière pour les victimes de harcèlement psychologique, et prévoit notamment que l'employeur fournisse à ses salariés un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique. La Loi définit le harcèlement psychologique comme étant une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié et entraîne, pour celui-ci, un milieu de travail néfaste. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement psychologique si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu chez le salarié. » (Camirand, Traoré et Baulne, 2016, page 173)

Figure 1 : Proportion (en %) des travailleurs de 15 ans et plus ayant subi du harcèlement psychologique au travail au cours des 12 derniers mois, 2014-2015



Voir la signification des symboles dans l'encadré au bas de la page suivante.

Comparaison entre la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Québec

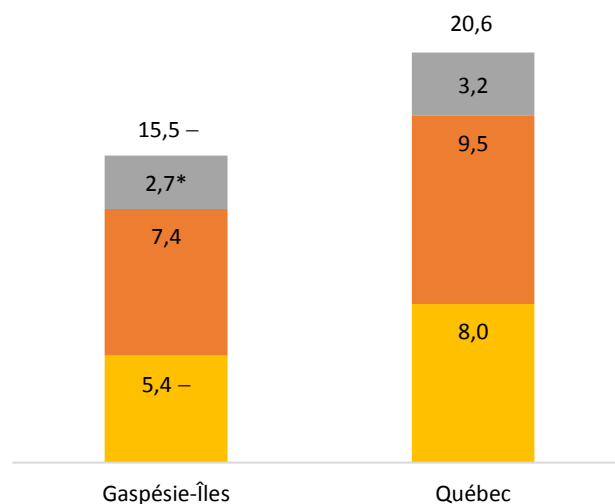
Selon l'Enquête québécoise sur la santé de la population 2014-2015 (EQSP), la proportion de travailleurs ayant subi du harcèlement psychologique, c'est-à-dire des paroles ou des actes répétés qui ont porté atteinte à leur dignité ou à leur intégrité, est moindre en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qu'au Québec (figure 1). Ce constat en faveur de la région tend à s'observer en général, peu importe le sexe, le groupe d'âge et le territoire local de résidence, bien que les écarts observés avec le Québec ne soient pas tous significatifs statistiquement (tableau 1 et figure 1).

La figure 2 indique la fréquence du harcèlement subi au cours de la dernière année. On constate que 5,4 % des travailleurs de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont subi une fois ce genre de violence sur une période de 12 mois, 7,4 % de temps en temps et 2,7 % souvent ou très souvent.

À titre indicatif, parmi les travailleurs de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ayant subi du harcèlement psychologique, environ 41 % l'ont été par des collègues, 41 % par des supérieurs, 26 %* par des personnes à l'extérieur de l'organisation et 7 %** par des employés sous leur responsabilité (résultats non illustrés).

Figure 2 : Répartition (en %) des travailleurs de 15 ans et plus ayant subi du harcèlement psychologique au travail au cours des 12 derniers mois selon la fréquence des événements, 2014-2015

■ Une fois ■ De temps en temps ■ Souvent ou très souvent



Groupes plus nombreux à subir du harcèlement

Au Québec, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à être la cible de harcèlement psychologique au travail, et ce, peu importe les caractéristiques de leur emploi. En Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les femmes ont aussi tendance à subir davantage de harcèlement psychologique que les hommes bien que l'écart ne soit pas significatif (17 % contre 14 %) (tableau 1). Pour ce qui est de l'âge, outre le fait que les travailleurs de 65 ans et plus sont moins susceptibles de subir ce type de violence que ceux des autres groupes d'âge, les résultats ne font ressortir aucune différence selon l'âge des travailleurs, et ce, au Québec comme dans la région. Par ailleurs, au Québec, les travailleurs vivant dans des ménages à faible revenu sont plus nombreux, en proportion, que les autres à déclarer avoir subi du harcèlement psychologique au travail (24 % contre 20 %). Les résultats régionaux vont aussi en ce sens bien qu'ils ne soient pas significatifs statistiquement. Au chapitre de la scolarité, les résultats provinciaux indiquent que la proportion de travailleurs victimes de cette forme de violence au travail est plus élevée chez ceux détenant un diplôme d'études collégiales (23 %) que chez ceux sans diplôme d'études secondaires (DES) (19 %) ou avec un diplôme universitaire (20 %). Ce résultat tend à s'observer dans la région, quoique les écarts ne soient pas suffisants pour être significatifs au plan statistique.

Nous avons également examiné les liens entre le harcèlement psychologique au travail et des variables associées à l'emploi. Au chapitre d'abord du statut d'emploi, le harcèlement psychologique au travail est plus fréquent chez les travailleurs occupant un emploi permanent que chez les autres (18 % contre 9,2 %) (figure 3). Pour ce qui est de la syndicalisation, 22 % des travailleurs syndiqués ont été la cible de harcèlement psychologique au travail sur une période de 12 mois contre 12 % des travailleurs non syndiqués et 10 % des travailleurs autonomes. Puis, au Québec, les travailleurs qui œuvrent dans le secteur des services sont plus nombreux en proportion à subir du harcèlement psychologique au travail (21 %) que ceux du secteur primaire (agriculture, pêche, exploitation forestière

et minière) (14 %) et du secteur de la construction (16 %). Bien qu'il faille être prudent avec les données régionales en raison de leur grande imprécision, les résultats obtenus vont aussi en ce sens. Enfin, la figure 3 illustre que l'écart en faveur de la région eu égard aux travailleurs subissant du harcèlement psychologique au travail est systématique, peu importe les caractéristiques du travail.

Évolution entre 2008 et 2014-2015

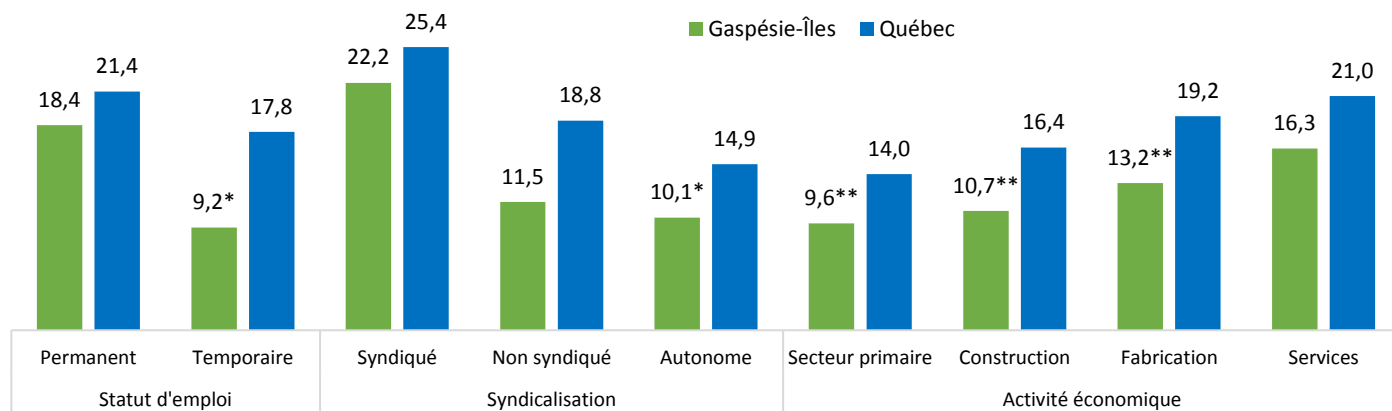
C'est la première fois que le harcèlement psychologique au travail est mesuré dans l'EQSP si bien qu'on ne peut comparer la situation de 2014-2015 avec celle de 2008.

Tableau 1 : Proportion (%) des travailleurs de 15 ans et plus ayant subi du harcèlement psychologique au travail au cours des 12 derniers mois, 2014-2015

	Gaspésie-Îles	Québec
Sexe		
Hommes	13,9–	18,1
Femmes	17,1–	23,4
Groupe d'âge†		
15-24 ans	16,2**	19,2
25-44 ans	18,5	21,4
45-64 ans	14,2–	21,0
65 ans et plus	X	11,9
Langue parlée à la maison		
Français	15,0	20,4
Anglais	25,4**	22,2
Revenu du ménage		
Faible revenu	17,4*	23,8
Autres ménages	15,1	20,2
Scolarité		
Sans DES	13,1*	19,4
Avec DES	12,2*	20,4
Diplôme d'études coll.	18,6	22,5
Diplôme universitaire	16,3*	19,6
TOTAL	15,5–	20,6

Aucun test n'a été fait pour comparer la région et le Québec selon la langue, le revenu et la scolarité (ex. : les francophones de la région versus ceux du Québec).

Figure 3 : Proportion (en %) des travailleurs de 15 ans et plus ayant subi du harcèlement psychologique au travail au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques du travail, 2014-2015



Pour en savoir plus sur l'EQSP, son contenu et les analyses régionales, consulter le document [L'EQSP 2014-2015 EN BREF](#).

Symboles : † Signifie que les pourcentages obtenus dans la région dans les différentes catégories de cette variable se différencient statistiquement.

+ ou – Valeur significativement supérieure ou inférieure à celle du reste du Québec au seuil de 0,05. *Coefficient de variation (CV) entre 15 et 25 %, donnée à interpréter avec prudence. **CV supérieur à 25 %, donnée fournie à titre indicatif seulement. X Donnée confidentielle.

Source : Institut de la statistique du Québec, EQSP 2014-2015, données extraites de l'Infocentre de santé publique.

Document produit par : Nathalie Dubé, Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, octobre 2016.